

12^e Rencontres

de l'action locale à l'action internationale

Mardi 29 juin 2021 - Cité des Sciences et de l'Industrie - Paris



« L'AICT au cœur des enjeux globaux - engagements et solutions pour le climat »

Session :

« Comment mesurer l'empreinte carbone dans les projets de coopération ? »

Mardi 29 juin 2021, de 14h à 15h30, Cité des Sciences et de l'Industrie,

Synthèse

Introduction de M. Siméon Fongang

Bienvenue à cet atelier qui aura pour thème « l'action internationale des collectivités territoriales et la neutralité carbone ». Une question désormais prioritaire dans toutes les dimensions de l'action publique, et sans savoir, pour plusieurs collectivités territoriales, comment s'y prendre dans les projets de coopération décentralisée actuels ou en construction. Grâce aux apports d'organisations spécialisées sur les questions climatiques et en particulier sur la mesure de l'empreinte carbone des territoires, cet atelier permettra de dégager des recommandations et bonnes pratiques sur la contribution de l'action internationale des collectivités territoriales à la neutralité carbone mondiale.

Cet atelier sera animé en coordination avec :

-**Le Geres**, ONG qui œuvre à l'amélioration des conditions de vie et lutte contre les changements climatiques et leurs impacts ;

-**L'association bilan carbone**, qui met à disposition des organisations des solutions et bonnes pratiques pour réussir la transition.

· Nous recueillerons les témoignages de :

-**Climate Chance**, qui vise à renforcer l'action climat des collectivités et contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris ;

-**Lianes Coopération**, Réseau régional multi-acteurs de la Région Hauts-de-France.

· L'atelier va se dérouler en deux temps :

-**une première partie** qui permettra de poser le cadre relatif à la mesure de l'empreinte carbone, via l'association bilan carbone, suivi des apports de Climate Chance quant à l'accès et la collecte des données ;

-une **seconde partie** qui traitera plus spécifiquement de la notion de compensation carbone, avec l'appui du Geres, et permettra de faire un point sur l'état de la réflexion de Lianes Coopération en lien avec cette problématique.

La mesure de l'empreinte carbone et la collecte des données

L'Association bilan carbone, a été créée par l'ADEME pour porter la méthodologie du bilan carbone : outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions augmentent depuis de nombreuses années or, si nous passons la barre de 2 degrés de réchauffement l'espèce humaine sera menacée. Mais la neutralité ne peut se faire ni à l'échelle d'un territoire ni d'un pays de sorte que la coopération à l'échelle mondiale et à celle des territoires apparaît nécessaire. Le premier enjeu du travail de décarbonation est d'identifier les sources d'émissions. Dans ce travail, les collectivités françaises sont en retard puisqu'elles n'étaient que 16 % à avoir répondu aux obligations légales de bilan carbone en 2018. En outre, les contraintes légales sont encore imparfaites, les émissions indirectes dites scope 3 représentant pourtant plus de 50 % des émissions des territoires, étant absentes des inventaires réalisés par les collectivités. Il en va de même de l'action internationale des collectivités territoriales (AICT) exclue des plans climats et comptabilités carbone.

Climate chance est une association fondée en 2016. Elle travaille au renforcement des actions des acteurs non-étatiques sur les sujets de transition écologique. Afin de mobiliser ses partenaires africains, elle organise annuellement un sommet en Afrique. Il se tiendra cette année au Sénégal entre le 13-17 septembre. Climate Chance est particulièrement actif sur les questions de collecte et d'analyse des données sans quoi le pilotage de politiques publiques, adaptée aux nouvelles situations climatiques et en adéquation avec les accords de Paris, serait impossible. La question climatique étant mondiale et la coopération nécessaire, la question d'une « grammaire commune » est centrale. Or, le défi n'est pas simple car la constitution de bases de données nationales pose d'épineuses questions de gouvernance. En outre, les facteurs d'émissions standardisés proposés par le GIEC se révèlent inadéquats à nombreux pays et nécessitent des adaptations territoriales.

Discussion avec la salle

Question sur la participation de la jeunesse et des citoyens à la coopération décentralisée, les politiques de développement allant à l'encontre des objectifs climatiques et les difficultés de l'accès aux financements.

Bilan Carbone : L'association bilan carbone travaille avec les citoyens et la jeunesse, elle développe des kits pédagogiques qu'elle espère diffuser à l'échelle européenne pour sensibiliser les collégiens et lycéens aux questions de réchauffement climatique.

Question sur les défis l'Afrique subsaharienne-différents de ceux de l'Europe- et sur la valorisation des puits de carbone.

Association Bilan Carbone : Le climat n'est qu'une des neuf limites planétaires à ne pas dépasser. Il faut que celui-ci un changement systémique.

Question sur les données en vue de l'adaptation sur les facteurs d'émission locaux et sur leurs prises en compte à l'échelle internationale.

Climate Chance : La question de l'adaptation relève d'un enjeu de métrique complexe dépendante des écosystèmes et situations socio-économiques locales. L'AFD comme d'autres, travaillent à la mise en place de

données s'adaptant aux différents pays. Afin de réfléchir résilience à court terme ou adaptation à long terme, il faut avoir conscience que les courbes de vulnérabilité ne sont pas les mêmes, les risques et aléas sont différents. Climate Chance et comité 21 ont réalisé y a 2 ans un bilan de l'action climat sur les actions d'adaptation. Ils ont exploré les initiatives des villes, régions, entreprises en matière d'adaptation et sont allés puiser dans le milieu académique des outils pré opérationnel pour mettre en place celle-ci.

Association Bilan Carbone : La reconnaissance va d'elle-même à partir du moment où se met en place une base carbone, elle va être reconnue de fait. C'est le cas en France dont la base carbone est gérée par l'ADEME. C'est cette base qui fait référence dans la réglementation. C'est du reste un sujet que l'association bilan carbone aborde avec ses partenaires. Ainsi au Sénégal, nous discutons de la mise en place d'une base carbone. et pour cela il faut aborder la question de la bonne gouvernance. Une fois cette question résolue, la reconnaissance se fera.

Questions sur la possibilité d'obtenir une aide des intervenants dans la lecture d'un rapport commandé à un cabinet et sur la tropicalisation des données.

Climate Chance : Il faut distinguer le travail de collecte des données de celui de pilotage de l'action publique. L'un requiert une grande précision méthodologique, des connaissances précises tandis que l'autre se fonde sur des tendances et sert à piloter l'action publique.

Association Bilan Carbone : il n'y aura pas de tropicalisation sans accès aux données. Il faut donc développer des bases carbonées locales. On peut le faire en adossant ce travail à tous les projets de développement. Les données ainsi récoltées poseront les premières pierres. ABC est également disposée à accompagner les collectivités dans ce travail.

Question sur les outils qui permettent de mesurer l'empreinte carbone d'un projet de coopération.

Climate Chance : Il faut distinguer les émissions opérationnelles du climat et celles liées au fond projet. Parfois les émissions du fond compensent largement les émissions opérationnelles et inversement. Pour obtenir les informations concernant ces émissions, il existe des données et il est possible d'utiliser l'outil de la compensation, les inventaires, les données d'activité.

Association Bilan Carbone : Il est possible d'utiliser la méthodologie bilan carbone pour les projets de coopération. Avec le GERES et Coopération sud, l'association Bilan Carbone travaille au développement d'une méthodologie propre.

La compensation carbone

Le Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarité (GERES) est une ONG de solidarité internationale qui promeut la transition énergétique et intervient dans une dizaine de pays. Elle intervient sur la problématique de compensation carbone à l'échelle mondiale. La compensation carbone est un dispositif financier mis en place à l'échelle internationale dont le principe est de contrebalancer les émissions de CO2 qu'on ne peut pas réduire. La compensation est apparue en 2007-2008 et concerne l'ensemble des acteurs. Elle est idéalement encadrée par des cadres définis par l'ONU, mais il existe aussi de la compensation dite volontaire, encadrées par d'autres principes. La compensation carbone peut prendre deux formes : les changements de pratiques afin d'éviter les émissions (i.e. foyer de cuisson au Mali) ou la séquestration de carbone par les puits naturels comme les sols et les forêts. Sur ce dernier sujet, le GERES avec d'autres ONG a cherché à identifier les dangers qui guettent les pratiques de séquestration et a participé à la définition de bonnes pratiques. Les

bénéfices de la compensation sont multiples, levier financier important, elle est aussi génératrice de co-bénéfices sociaux. Malgré tout, elle ne saurait se substituer à une réduction préalable des émissions.

Lianes coopération est un réseau régional multi-acteurs (RRMA) dont la mission est d'accompagner les territoires dans leurs politiques de coopération internationale. Depuis plusieurs années, la RRMA des Hauts-de-France mène des réflexions sur la coopération internationale à l'aune des enjeux climatiques. Cela a permis d'identifier des méthodes de gouvernance partagées telles que les groupes d'intérêts publics ou les coopératives. Ce type de gouvernance permet de mobiliser des fonds plus importants pour travailler à l'international, mais aussi de mettre efficacement en place une comptabilité carbone. Lianes coopération soutient trois grands types de mesures : la sobriété énergétique par la promotion de la rénovation thermique et la mobilité douce ; la captation locale par la gestion des forêts et espaces agricoles ; la compensation carbone à l'échelle mondiale. Cette compensation carbone est nécessaire, car les technologies actuelles ne permettent pas d'atteindre la neutralité carbone sur l'espace d'un seul territoire. La compensation devient dès lors un enjeu de coopération. Mais il soulève des questionnements éthiques et politiques. Parmi les projets de compensation promus par le RRMA des Hauts-de-France, la préservation des puits de carbone, la réduction de la consommation énergétique et la production d'énergie propre. Pour mettre en place ce type de projet, les collectivités disposent de 3 pistes d'actions : intégrer ces éléments dans les projets de coopération décentralisée ; créer des fonds de soutien aux acteurs du territoire (via les 1% énergie/eau/déchets); participer à des fonds de soutien multilatéraux. Le rôle que se donne Lianes coopération est d'accompagner les collectivités afin de faire de leurs actions de coopérations internationales, un outil au service de la neutralité carbone de leurs territoires.

Discussions avec le public :

Question sur le fonctionnement du marché carbone

GERES : La compensation carbone est un marché avec des vendeurs, des acheteurs. Les organisations comme le GERES vendent des compensations. Vous trouverez des informations sur *Info compensation carbone*.

Réaction à la question posée par Lianes coopération au public relative à la coopération entre services des relations internationales et de l'environnement.

“La difficulté que je rencontre en tant qu'élue en charge des relations internationales est que je ne suis pas associé sur les questions énergétiques. On a besoin d'outils et de méthodologie pour faire valoir nos projets de coopération en matière énergétique car on ressent que c'est un élément important de valorisation pour nos collectivités. Nous sommes dans une démarche systémique donc lorsqu'on mène un projet on prend en compte les ODD et se pose la question de la compensation carbone, mais nous ne sommes outillés pour mesurer afin de pouvoir compenser et atténuer.”

Lianes coopération : Nous savons à quel point il est difficile de travailler entre services, mais les mises en place des plans climat air énergie territorial (PCAET) offre une occasion pour les services de relation internationale de participer aux politiques environnementales.

Question sur les engins les plus polluants et la construction d'infrastructures dans le respect de l'environnement.

GERES : Les matériaux les moins polluants sont ceux qui sont produits sur place.

Lianes Coopération : Il y a une distinction à faire entre ce qui est polluant à construire et ce qui est polluant à faire fonctionner. Il vaut mieux réfléchir en termes de méthode sur un territoire avec des enquêtes et définir un scénario de référence.

Bilan carbone : Il peut être intéressant de partir de la base carbone de l'ADEME, afin d'obtenir des données chiffrées sur les matériaux de construction. Il est également intéressant, d'intégrer des critères environnementaux dans vos marchés publics afin de s'engager sur des trajectoires de décarbonation.

Question sur les politiques de reboisement au Togo et leur accompagnement par les participants.

Climate Chance : Chacun autour de cette table, a des rôles différents. Pour sa part, Climate Chance, anime des espaces de rencontres entre les acteurs africains. Ces rencontres se tiendront à Dakar au Sénégal. Climate Chance espère également organiser un atelier en fin d'année sur la Coopération décentralisée et la neutralité carbone.

Synthèse de M. Siméon Fongang

Faisant référence à l'objectif en introduction, à savoir dégager des recommandations et identifier les bonnes pratiques utiles aux décideurs territoriaux, on a vu que les actions favorables à l'atteinte de la neutralité carbone consistent soit à réduire les émissions de carbone, soit à diminuer l'impact de son émission.

Les domaines de l'action/d'intervention des collectivités territoriales suivants sont retenus :

- **Sur les énergies renouvelables** - on identifie le solaire, l'éolien et l'hydraulique. Toutefois, l'inconvénient tient à leur inégale répartition, tant temporelle (énergies intermittentes) que spatiale (non disponibles sur tout le territoire). Les questions de la méthodologie retenue pour les développer, du déploiement sur le territoire, de la base carbone considérée, du bilan carbone obtenu, ainsi que le problème d'inventaire et de mesure d'impact sont à considérer dans ce domaine ;
- **Sur la mobilité verte ou douce** - les changements dans les modes de production et de consommation porteront sur la recherche d'une consommation locale ou de proximité, en mode circuits courts. L'automobile électrique serait à privilégier lors du renouvellement des parcs autos. Par ailleurs, il est recommandé aux décideurs territoriaux d'établir un plan de mobilité sur leur territoire, et d'effectuer un arbitrage optimum entre les modes de transport terrestre, souterrain, fluvial, cycliste ou autres en faveur de la neutralité carbone ;



De gauche à droite : Lucas Giboin (CUF), Clémentine Laratte (GERES), Damien Huet (Association Bilan Carbone), Antoine Gillod (Association Climate Chance), Nizar Yaiche (Lianes Cooperation)

Retrouvez le résumé de cette journée sur : <https://cites-unies-france.org/Succes-de-la-12e-edition-des-Rencontres-de-l-action-internationale-des>